



## Qui est responsable des infiltrations sur mon balcon ?

Par **Ida2023**, le **25/08/2023** à **12:40**

Bonjour.

je suis propriétaire d'un appartement avec balcon dans un immeuble datant de 2015. Ma voisine du dessous (terrasse et jardin) à fait installer un store il y a près d'un mois.

Cependant, elle a passé la meuse sur le revêtement du balcon, et a causé des dégâts considérables : il y a de l'eau qui s'infiltré dedans et lorsqu'il va geler dehors, mon carrelage va sauter.

J'ai essayé de parler avec elle mais elle ne semble pas s'en préoccuper. J'ai appelé le syndic et il dit que l'assurance ne prendra pas en charge le montant des travaux. Que faire ? Qui est responsable ?

Par **youris**, le **25/08/2023** à **13:06**

bonjour,

je ne comprends pas bien pour quelle raison, l'installation du store suspendu à la face inférieure de votre balcon peut provoquer des dégâts sur la face supérieure de votre balcon.

à vérifier sur votre R.C. les balcons sont en principe des parties communes sauf le revêtement et les garde-corps.

salutations

Par **Visiteur**, le **25/08/2023** à **13:55**

Bonjour,

Votre voisin a-t-elle obtenu les autorisations de l'AG et de l'urbanisme pour ce store ?

Moi non plus je ne comprend pas comment poser un store dessous peut faire un dégât dessus ?

Votre carrelage est privatif, c'est donc un litige privatif à traiter entre vous et cette voisine. Un

sinistre doit être traité par votre assureur.